



Bureau des radiocommunications (BR)

Circulaire administrative
CACE/983

Le 11 juin 2021

Aux Administrations des États Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 3 des radiocommunications et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT

Objet: Réunion de la Commission d'études 3 des radiocommunications (Propagation des ondes radioélectriques), Réunion électronique, 2 juillet 2021

1 Introduction

La présente Circulaire administrative vient compléter les renseignements fournis dans la Circulaire administrative [CACE/978](#). En raison de la persistance des circonstances exceptionnelles dues à la flambée de la maladie à coronavirus ([COVID-19](#)), les États Membres de l'UIT ont été consultés, sous couvert de la Circulaire administrative CACE/978, sur la question de savoir si la réunion de la Commission d'études 3 pouvait être organisée de manière entièrement électronique (réunion virtuelle/participation à distance uniquement) à la date prévue du 2 juillet 2021 et si cette réunion pouvait se tenir exceptionnellement en anglais uniquement. La date limite de soumission des réponses à ces deux consultations était le 4 juin 2021.

2 Résultats du processus de consultation

La présente Circulaire administrative a pour but de rendre compte des résultats de ces deux consultations.

Le Département des commissions d'études des radiocommunications n'a reçu aucune objection à l'encontre de l'organisation de la réunion de la Commission d'études 3 de manière virtuelle le 2 juillet 2021. En conséquence, la réunion de la Commission d'études 3 aura lieu de manière virtuelle.

Le Département des commissions d'études des radiocommunications n'a reçu aucune objection à l'encontre de la proposition visant à organiser exceptionnellement la réunion virtuelle de la Commission d'études 3 en anglais uniquement. En conséquence, la réunion de la Commission d'études 3 du 2 juillet 2021 se tiendra à titre exceptionnel en anglais uniquement.

Pour toute question complémentaire relative à la présente Circulaire administrative, veuillez contacter M. David Botha, Conseiller de la Commission d'études 3, à l'adresse david.botha@itu.in.

Mario Maniewicz
Directeur